

## PROTOCOLE NAISSANCE 2021 IRISH COB et IRISH COB PART BRED



A partir de cette année, la gestion des naissances se fait directement sur le site du SIRE. Pour ce faire, vous aurez besoin d'avoir un compte SIRE, obligatoire en tant que détenteur d'équidé, et du numéro de saillie. Dans tous les autres cas, nous contacter à <a href="mailto:cheptel@franceirishcob.com">cheptel@franceirishcob.com</a>

A présent, vos déclarations de naissance en Irish Cob et Irish Cob Part Bred se font via le SIRE, que vos reproducteurs soient inscrits en Irish Cob ou en Facteur d'Irish Cob, que ce soit en IC ou en ICPB. La mention ELITE de vos reproducteurs est aussi en principe prise en compte pour le choix de la classe du stud-book de votre produit.

## Si vous êtes adhérent FIC :

Le tarif est un tarif unique sur le site du SIRE : 65 euros. C'est le tarif des non adhérents. Si vous êtes adhérent simple ou PRO, votre tarif est réduit. Voici donc la marche à suivre pour avoir la rétrocession du trop versé.

- Déclarer la naissance sur le site du SIRE
- A la fin de votre déclaration, vous obtenez votre « attestation d'enregistrement de naissance » avec le montant payé
- Envoyez cette attestation + un RIB + votre numéro d'adhérent soit à comptabilité@franceirishcob.com soit par courrier à France Irish Cob, chez Céline RENARD, Gramont, 47330 St Quentin Du Dropt
- Vous serez alors rapidement crédité du trop versé directement sur votre compte.
- Si vous avez plusieurs naissances, vous pouvez grouper vos demandes de remboursement.

Cette année est une année de transition, n'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des problèmes ou des anomalies sur le statut de vos chevaux dans la base SIRE, bien au contraire, cela permettra un ajustement pour les années à venir!